



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 1^{er} Juillet 2021
Convocation du : 25 Juin 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} Juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, Mme LEROUX, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme TANGHE, M. PICKEU, Mme PRINGUEZ, M. BLACTOT, M. DEBUISSON, M. BRUNET, M. DERUYTER, M. LANDLER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. MARIE, M. DERONNE, Mme MARZAK-AFFAOU, M. AIT EL HAJ, Mme LERNER-BERTRAND, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme DELESTREZ, Mme CASSAN, M. BIANCHI, ont délégué respectivement pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NAEYE

DE21.067

FINANCES

**EXONERATION DES DROITS DE PLACE POUR LES TERRASSES
ANNEE 2021**

Autorisation - Approbation

☞

Après plusieurs mois de fermeture administrative, les restaurateurs et cafetiers ont pu rouvrir leurs établissements depuis le 19 mai dernier, de manière partielle, à l'extérieur. Depuis le 09 juin, les espaces intérieurs sont ouverts, toujours dans le respect des gestes barrières et de la jauge limitée à six personnes par table maximum. Incontestablement, la crise sanitaire touche durablement ces établissements qui doivent adapter l'aménagement de leurs espaces intérieur et extérieur.

Afin d'accompagner les commerçants dans une reprise de leur activité, la Ville souhaite permettre à l'ensemble des commerces d'étendre leurs terrasses et leurs étals. La ville souhaite également exonérer les cafés et restaurants des droits de place en découlant jusqu'à la fin de l'année 2021.

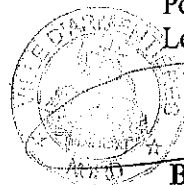
L'installation des terrasses reste toutefois soumise à l'obtention de l'autorisation d'occupation du domaine public, laquelle garantit leur compatibilité avec les circulations autorisées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exonération des droits de place pour les terrasses des restaurants et des cafetiers de la Ville d'Armentières pour l'année 2021.
- d'approuver la possibilité d'une extension des terrasses dans le respect des différents usages de l'espace public.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire

Bernard HAËSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille